



Gemeng **Fiels**

## CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **21 novembre 2023 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du contenu du registre des délibérations de la séance précédente du Conseil communal ;
2. Approbation : plan de gestion annuel des forêts pour l'année 2024 ;
3. Approbation : fixation du prix de vente du bois de chauffage issu des forêts communales à partir de l'année 2024 ;
4. Approbation : convention de coopération intercommunale pour le Service de proximité ;
5. Approbation : morcellement de divers terrains :
  - a) morcellement à Larochette 50, rue de Mersch ;
  - b) morcellement à Larochette 14 et 15, Place Bleech ;
6. Approbation : Organisation scolaire définitive de l'enseignement fondamental 2023/2024 ;
7. Approbation : organisation scolaire rectifiée de l'Ecole de musique de l'UGDA pour l'année scolaire 2023/2024 ainsi que l'avenant à la convention y relatif ;
8. Approbation d'un acte notarié ;
9. Approbation : Arrêt provisoire des comptes communaux de l'année 2022 ;
10. Approbation : Arrêt provisoire des comptes de l'OSCL de l'exercice 2022 ;
11. Approbation : règlement général d'utilisation des salles et infrastructures communales ;
12. Approbation : modification du règlement-taxe de location des salles et infrastructures communales ;
13. Approbation : règlement d'ordre intérieur ;
14. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès des « Amis du Vieux Larochette » ;
15. Nomination de trois membres (au maximum) issus du Conseil communal à la Commission des jeunes (Jugendkommissioun) ;
16. Nomination de trois membres (au maximum) issus du Conseil communal à la Commission des sports (Beweeg Dech Kommissioun) ;
17. Discussion : déclaration du collège échevinal ;
18. Titres de recette ;
19. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 15 novembre 2023

Pour le Collège Échevinal

Mirko MARTELLINI  
Bourgmestre



Bruno BRUNETTI  
Secrétaire  
(contreseing art. 74 LC)